



- Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées**
- Zones d'habitation**
- HAB-1 Zones d'habitation 1
 - HAB-2 Zones d'habitation 2
 - Zones d'habitation 1 et zones d'isolement et de transition
- Zones mixtes**
- ZMC Zones mixtes à caractère central
 - ZMR Zones mixtes à caractère rural
 - ZBEP Zones de bâtiments et d'équipements publics
 - ZAE Zones d'activités économiques
 - ZAE Zones d'activités économiques avec zones d'isolement et de transition
- Zones industrielles**
- ZS Zones spéciales
 - ZLS Zones de loisirs avec séjour
- Zones destinées à rester libres**
- AGR Zones agricoles
 - FOR Zones forestières
 - ZLSS Zones de loisirs sans séjour
 - ZParc Zones de parc
 - ZIL Zones d'isolement et de transition
- Zones superposées**
- Zones d'aménagement différé
 - Zones soumises à un plan directeur
 - Zones des secteurs sauvegardés ou zones protégées
 - Immeubles et ensembles architecturaux à conserver
 - Zones soumises à l'obligation d'établir un projet d'aménagement particulier
 - Zones de risques naturels prévisibles - inondations

- Espaces ou zones définies en exécution d'autres dispositions légales, réglementaires ou administratives**
- Zones protégées d'intérêt national¹⁾ (Sites prioritaires en vue d'être déclarés zones prof. en RF)
 - Zones protégées d'intérêt national¹⁾ (Sites prioritaires figurant sur la liste de la DIG 81)
 - Zones protégées d'intérêt communautaire et international, réseau Natura 2000¹⁾
 - Sites et monuments et ensembles classés (inventaire supplémentaire des monuments nationaux)
 - Zones de protection des sources III²⁾
- 1) © ORIGINE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DROITS RÉSERVÉS À L'ÉGARD DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
2) INFORMATIONS REPRISES DE PLANS RÉGLEMENTAIRES/ONN REGLEMENTAIRES

- Les réseaux d'infrastructures techniques**
- Lignes à haute tension (150 KV etc)
- Les éléments constitutifs des réseaux d'infrastructures techniques**
- Station d'épuration
 - Station de pompage
 - Réservoir d'eau
 - Source captée
 - Arrêt Autobus
 - Stations de base pour réseaux publics de communications mobiles

- Périmètre du Plan d'Aménagement Général
- Limite Administrative
- Bâtiment repris par l'Administration du Cadastre
- Bâtiment repris par l'Architecte-Urbaniste

Avis de la Commission d'Aménagement	Ref.: 76C/001/2007, le 19 décembre 2008
Vote provisoire du Conseil Communal	18 mars 2009
Vote définitif du Conseil Communal	18 juin 2009
Approbation du Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire	
Approbation du Ministre de l'Environnement	

MAIRIE D'ORDONNANCE:



ADMINISTRATION COMMUNALE DE BERDORF

PROJET:

PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL

OBJET:

LOCALITE DE BOLLENDORF-PONT

ARCHITECTE:

ROMAIN SCHMIZ architectes & urbanistes
16, AVENUE GASTON DIDERICH L-1420 LUXEMBOURG TEL.: 44 17 10 FAX: 44 17 10 60

IND.	DATE	MODIFICATION
B	18 MARS 2009	VOTE PROVISOIRE
C	18 JUIN 2009	VOTE DEFINITIF

IND.	DATE	PLAN	ECHELLE	FISHER	N° PLAN
A	08 AOÛT 2008	PLAN DEFINITIF	1:2.500	09-02-05_PAG	002

ORIGINE FOND DE PLAN: ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE
TOUTS DROITS RÉSERVÉS À L'ÉGARD DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES
PLAN CADASTRAL NUMÉRISÉ (PCND) - BERDORF 2006